

Assemblée Générale

Dix-neuvième session

Gyeongju (République de Corée), 8-14 octobre 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

A/19/Debate
Madrid, 22 août 2011
Original: anglais

Lignes directrices pour la participation au débat général

Dans le prolongement de la note d'information n°1 (A/19/Note Inf. 1), il est rappelé que sur recommandation de la 90^e session du Conseil exécutif, le thème principal du débat général sera l'étude de perspectives à long terme de l'OMT intitulée *Le tourisme à l'horizon 2030*.

Dans ce cadre, le rapport du Secrétaire général plantera le décor en présentant les principaux résultats de l'étude l'OMT *Le tourisme à l'horizon 2030*, qui sera officiellement présentée à l'occasion de la 19^e Assemblée générale. Pour mieux préparer le débat, les principaux résultats de l'étude ont été joints au présent document, à titre de référence (veuillez noter que ce document est considéré comme confidentiel jusqu'à sa présentation officielle à l'Assemblée générale, et que des modifications mineures des données pourraient être apportées dans la version définitive).

Pour une participation fructueuse et active au débat, le Secrétariat propose que les délégations axent leurs interventions sur les **perspectives futures du secteur du tourisme dans leurs régions et dans leurs pays**, en ce qui concerne :

- la demande touristique au niveau mondial, par marchés sources et segments ;
- les principales orientations et stratégies en matière de politique du tourisme ;
- les principaux développements ou les actions prévues dans les domaines considérés comme prioritaires pour le pays, tels que l'élaboration des produits, la législation, les infrastructures, les ressources humaines, l'accessibilité ou la promotion et le marketing, entre autres.

Dans ce contexte, les pays qui ont déjà élaboré un schéma directeur du tourisme/un plan stratégique du tourisme ou sont en train de le faire sont invités à en faire connaître les principaux points lors de leur intervention dans le débat général.

Il est rappelé aux délégations souhaitant intervenir au cours du débat général qu'elles doivent contacter le **Secrétariat le 15 septembre au plus tard**, par courriel adressé à assembly@unwto.org, en indiquant clairement « Débat général » (« Débat général ») comme objet.

Le Secrétariat placera leurs noms sur la liste des intervenants suivant le principe du « premier arrivé, premier servi » afin que le débat puisse être organisé de la meilleure manière possible. En raison des contraintes de temps, il est essentiel de limiter la durée de l'intervention de chaque chef de délégation à un maximum de **cinq minutes**.

Il est rappelé que, conformément à la résolution 56(III) de l'Assemblée générale, il ne sera pas possible de traduire les interventions écrites effectuées au cours des séances de l'Assemblée générale ou d'autres organes.